



Non présentation enfant prétexte fallacieux

Par Gregdada

Bonjour,

La fille de ma femme est partie chez son père pour la première semaine des vacances. Il était prévu qu'elle rentre comme le jugement le prévoit ce samedi à 18h.

Le père a signalé qu'il l'a ramènera que dimanche en prétextant un problème de voyant moteur sur sa voiture et qu'il ne pourra la récupérer que le samedi après-midi.

Ce dernier sait qu'il était important de la ramener le samedi car nous lui avons demandé de la déposer plus tôt afin de pouvoir nous rendre au 60 ans de la grand mère de l'enfant le dimanche. Il avait refusé bien évidemment.

Nous savons que l'excuse n'est pas vraie et que cela est juste pour nous faire rater cet événement et nous nuire.

Que pensez vous que nous devons faire?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pourriez déposer une plainte à 18h01... Mais sera-t-elle prise au sérieux ... ?

Vous ne pouvez en effet pas demander autre chose que l'application stricte du jugement dans un contexte tendu avec l'autre parent.

Il va falloir faire avec.

Par kang74

Bonjour

Avez vous proposé de récupérer l'enfant ?

Parce que, de toutes les manières, personne ne va enquêter sur un voyant moteur : par contre on peut vous accompagner pour récupérer l'enfant .

Que dit exactement le jugement concernant les vacances ?

Parce que c'est rare qu'on parle de semaine pour les petites vacances ; on parle plutôt volontiers de " partage" et de " moitié" sans horaires : les droits de l'autre parent sont un minimum, on peut faire plus, pas moins sans que cela arrange l'autre parent .

Par Isadore

Bonjour,

Si la voiture a réellement été déposée chez un garagiste une plainte sera classée sans suite. Si c'est si important de récupérer l'enfant ce soir, allez la chercher.

Par Gregdada

Le père vis à 700 kilomètres de notre domicile il sait très bien que c'est impossible pour nous de la récupérer en prévenant la veille au soir. De plus il impose systématiquement ses conditions en ordonnant d aller chercher l'enfant à la gare ou à l'aéroport en contradiction avec le jugement. Si nous le faisons cette fois il le fera systématiquement.

Par kang74

Que dit exactement le jugement ?

Merci de recopier la phrase précise .

Les fdo se basent uniquement sur le jugement, signifié .

Si le jugement n'est plus adapté il faut le faire modifier.

Par yapasdequoi

Si les trajets sont à sa charge, soit c'est lui qui transporte l'enfant, soit il paye les frais de transport jusqu'au domicile.
La formulation du jugement est essentielle.